



Révision du montant de la pension

Par **PICAUD Emmanuel**, le **10/10/2016** à **17:27**

Bonjour

Mon ex femme souhaite demander une révision du montant de la pension alimentaire pour nos deux filles (11 et 13 ans).

Je gagne environ 3400 euros par mois et sommes divorcés depuis avril 2014.

Je paie "officiellement" 450 euros par mois de pension. c'est le montant indiqué dans le jugement de divorce.

J'ai réévalué de moi même ce montant et j'ai ajouté des mars 2014 100 euros de plus par mois, ce qui amène la pension à 550 euros par mois. cette réévaluation était lié au fait que mon ex ne travaillait pas et avait du mal à joindre les deux bouts avec simplement 450 euros. Je lui ai donc verse 100 euros de plus par moi, en liquide pour que ca ne vienne pas impacter ses prestations sociales. De mon coté je ne déclarais aux impots (pour déduction) que 450 euros par mois. J'ai fait un papier pour cette somme mais elle n'a pas été communiquée au JAF.

Je paye par ailleurs l'école privée pour nos deux filles (1200 euros par an), tous les frais de santé (les filles sont sur ma mutuelle et tous les depassement d'honoraire ou actes non remboursés sont pour moi). Je paye également pour mes deux filles l'équitation (enfin c'est ma mere qui paye) soit 1350 euros par an pour les deux filles.

Le montant initial de la pension (450 euros) est issue d'un accord entre mon ex et moi: mon ex gardait la maison, ma part correspondant à la prestation compensatoire. J'ai accepté de faire sous évalué la maison afin que cet arrangement puisse passer auprès du juge. Une évaluation initiale de la maison avait été donnée à 180000 euros et l'évaluation officielle a été donnée à 120000 euros ce qui correspondait pour mon ex à une prestation compensatoire de 20000 euros.

Mon ex demande à présent une réévaluation de la pension alimentaire au motif que mon ainée rentre dans l'adolescence et qu'elle est un peu juste financièrement au niveau du budget vetement.

Je trouve de mon coté que je suis déjà très large et je n'envisage qu'une réévaluation plus symbolique qu'autre chose.

je précise pour etre complet que :

Mon ex est à présent en couple (pacs), travaille à temps partiel (revenu autour des 800/850 euros par mois), et n'a, à fortiori pas de loyer ou de remboursement de pret.

Pour ma part je suis en couple avec une femme qui a elle même deux enfants, ne travaille pas mais dispose d'une indemnité de 500 euros par moi environ pour s'occuper de son fils qui a un handicap;

Pouvez vous me donner votre avis sur cette demande? légitime? chance d aboutir?

Merci

Par **PICAUD Emmanuel**, le **12/10/2016** à **14:08**

a